

*Règlement des revendications—Réserves*

[Français]

**M. Maltais:** Monsieur le Président, je disais que sur les 22 bandes qui ont eu à négocier, la plupart des ententes sont réglées. Il y avait cependant encore, la semaine dernière, en cours de révision le dossier dont parlait tantôt le député, et c'était non pas dans ce cas-là une question d'argent ou de terrain, c'était une question de pourcentage de votes. La question qui avait été posée préalablement, c'était: Dans le cas de la Westbank, les Indiens dont je parlais, y avait-il encore une question de terrain et d'argent à régler? Et je pense qu'actuellement, au moment où je vous parle, c'est déjà réglé. La semaine dernière, nous étions à terminer deux ententes finales et je crois qu'actuellement c'est réglé.

[Traduction]

**M. Huntington:** Monsieur le président, la bande dont le cas n'est pas encore réglé et pour lequel il y a un problème d'argent et de terres est celle de Westbank. Est-ce exact?

[Français]

**M. Maltais:** C'est exact, oui.

Pour être bien sûr qu'on se comprenne comme il faut, je vais demander à des fonctionnaires de venir m'aider à compléter les réponses pour être bien sûr qu'il n'y a pas de mauvaises interprétations sur les questions et sur les réponses.

[Traduction]

**M. Nickerson:** Monsieur le président, je voudrais savoir si toutes les bandes ont ratifié ces accords selon les mêmes méthodes. S'agissait-il d'un vote du Conseil de bande à la majorité simple; l'ensemble des membres ont-ils voté; fallait-il une majorité des deux tiers pour ratifier les ententes ou a-t-on utilisé un autre mode de ratification?

[Français]

**M. Maltais:** Alors, monsieur le Président, très simplement, c'est une question, comme je l'ai dit tantôt, de majorité au sein du nombre de votes de la bande à partir de 18 ans. Alors, c'est une question technique, une question de procédure interne à la bande; je pense que c'est très clair et il est régulier dans les réserves d'avoir à rencontrer un jour ce genre de dilemme, c'est-à-dire à quel âge on enregistre le vote et quelles sont les procédures internes du Conseil de bande même. C'est en train de se régler.

(L'article 3 est adopté.)

(Les articles 4 à 7 inclusivement sont adoptés.)

**M. Maltais:** Monsieur le Président, j'aimerais simplement clarifier la question de Westbank. Le groupe de l'Okanagan, effectivement, et la question de terrains et d'argent, c'est réglé. Il s'agit là aussi d'une question strictement de proportion interne de votes. C'est exactement la même chose. Je voudrais clarifier les choses; s'il ne s'agit pas des Indiens de Westbank ou d'Okanagan, la question des terrains et d'argent est réglée, c'est une question de pourcentage de votes.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

● (1600)

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Herbert):** La Chambre consent-elle unanimement à ce que toutes les initiatives parlementaires qui précèdent l'article n° 33 soient reportées?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### L'OPPORTUNITÉ DE SUPPRIMER LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE SUR LES CARBURANTS SERVANT À LA PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'alléger le fardeau des coûts des agriculteurs canadiens en supprimant la taxe de vente fédérale de 9 p. 100 sur le carburant diesel et l'essence servant à la production de denrées alimentaires.

—Monsieur le Président, je suis réellement heureux d'avoir l'occasion de présenter cette motion, car je pense qu'elle arrive à un bon moment. Elle arrive à point nommé, juste après le budget qui a été présenté cette semaine et qui, réellement, n'accorde rien aux agriculteurs et en particulier à ceux qui ont de sérieuses difficultés. Le budget ne propose aucune solution aux problèmes auxquels font face les agriculteurs dans leur ensemble et, ce qui est pire, il ne reconnaît même pas qu'il y a de graves problèmes.

J'estime également que cette motion arrive bien, car cela fait à peu près quatre ans que les libéraux ont repris le pouvoir. Nous savons tous quel était leur programme électoral. En somme, c'était un programme fondé sur la tromperie, le subterfuge et, soyons francs, sur des mesures dont ils se gardaient de parler. Quand les candidats du parti libéral faisaient allusion à un prix de l'énergie «fait au Canada», ils ne donnaient pas de détails. Ils ont fait croire au public canadien que les prix de l'énergie seraient plus bas que ceux proposées par le parti progressiste conservateur.

Les agriculteurs sont maintenant à la veille de leurs semences. Ils envisagent sérieusement ce qu'ils vont semer et combien ils vont en semer. Étant donné que le prix des denrées est bas, mais que celui des biens qu'ils doivent acheter est élevé et qu'aucune aide n'est prévue dans le budget, les agriculteurs regardent sérieusement leur avenir, pour savoir quel genre de production ils peuvent envisager. Donc, pour ces trois raisons j'estime que le sujet vient réellement à point.